

Audience EP * SESSION DE LOME**

Discours de Mme Nadou ADJOGBOVIE, Présidente de l'ARSE

Lomé, le 28 janvier 2016

Excellence Monsieur le Ministre des Mines et de l'Energie,

Monsieur le Préfet du Golfe,

Monsieur le Président de la délégation Spéciale de la Préfecture du Golfe,

Monsieur le Président de la délégation Spéciale de la Commune de Lomé,

Monsieur le Directeur Général de l'Autorité de Réglementation du Secteur de l'Electricité,

Monsieur le Directeur Général de l'Energie, Président du Comité de Gestion de la Redevance Eclairage Public (CGREP),

Monsieur le Directeur Général de la CEET,

Messieurs les Préfets,

Messieurs les Présidents de délégations Spéciales,

Messieurs les Secrétaires Généraux de délégations spéciales,

Monsieur le Directeur Général des Travaux Publics,

Messieurs les Directeurs des entreprises du secteur de l'électricité,

Messieurs les Directeurs des entreprises du secteur des travaux publics,

Messieurs les Présidents des associations de défense des consommateurs,

Distingués invités, Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur et un plaisir réel pour moi, de vous souhaiter au nom de l'Autorité de Réglementation du Secteur de l'Electricité (ARSE) et en mon nom personnel, la cordiale bienvenue en ces lieux pour prendre part à l'audience consultative relative au projet de Règlement de Gestion des réseaux d'éclairage public dans notre pays le Togo. Votre présence ici ce jour, est pour nous à l'ARSE l'expression de votre volonté à contribuer au développement des infrastructures électriques dans notre pays, particulièrement celles de l'éclairage public.

Mais avant toute chose, je voudrais vous présenter au nom du Comité De Direction, du personnel de l'ARSE, et en mon nom personnel, une bonne et heureuse année 2016. Que l'année nouvelle soit pour vous meilleure que les années précédentes et apporte paix, joie, réussite et prospérité dans vos foyers et entreprises respectifs. Puisse le Seigneur Dieu Tout-Puissant vous combler de Ses grâces.

Excellence Monsieur le Ministre,

Distingués invités, Mesdames et Messieurs,

Depuis quelques années, le Gouvernement a entrepris un vaste chantier de modernisation de nos infrastructures socioéconomiques, notamment celles de transport. Ces chantiers intègrent des volets de construction de réseaux d'éclairage public. Lesquels réseaux sont mis à la charge des collectivités locales.

Par ailleurs, en marge des chantiers routiers, l'Etat a aussi engagé des chantiers d'électrification et d'extension du réseau électrique. Là aussi, des réseaux EP sont construits. Toutefois, en dehors des acteurs étatiques compétents, d'autres personnes et institutions prennent aussi une part active dans le financement de projets de construction et d'extension du réseau d'éclairage public dans nos localités.

Malheureusement, force est de constater que ces activités sont réalisées en absence de toute réglementation précisant clairement les droits et obligations des différentes parties prenantes dans la gestion de ces ouvrages d'éclairage public. Cette carence réglementaire est source d'énormes difficultés aussi bien pour les Collectivités territoriales, que pour la CEET et le Ministère chargé de l'énergie.

Ainsi, pour y palier, l'ARSE, conformément à la loi n°2000-012 du 18 juillet 2000 relative au secteur de l'électricité, qui lui confie entre autres, la mission de proposer des normes pour la réglementation des activités de production, de transport et de distribution de l'énergie électrique ; a lancé depuis quelques temps, un processus en vue de la mise en place d'un cadre réglementaire pour la gestion de l'éclairage public dans notre pays.

L'objectif général de ce processus est de proposer des normes destinées à réglementer les activités liées à la construction, à l'exploitation, à l'extension, à la maintenance, et à la réhabilitation du réseau d'éclairage public.

Afin de mener à bien ce processus, l'ARSE, avec l'assistance du cabinet Afrique Ingénieurs Experts Consultants (AIEC), a organisé au cours du second semestre 2014 une tournée auprès des acteurs du secteur de l'électricité mais également auprès d'autorités politiques et administratives locales, directement concernées par la gestion de l'éclairage public.

Les avis, observations et suggestions recueillis des acteurs rencontrés ont permis de faire un état des lieux de la situation, puis un avant-projet de Règlement pour la gestion de l'éclairage public dans notre pays est élaboré.

La rencontre de ce jour est destinée à recueillir vos avis, observations et propositions d'amendements en vue de parfaire le contenu du document à soumettre à l'approbation du Ministre en charge de l'énergie. Le document approuvé va dorénavant gouverner les différentes activités dans le domaine de l'éclairage public au Togo. C'est vous dire, Mesdames et Messieurs, l'enjeu de notre présence ici ce matin : il appartient donc à chacun d'entre nous de faire preuve de rigueur dans le travail qui nous attend.

C'est sur cette note d'exhortation que je voudrais clore mes propos, tout en vous réitérant, Mesdames et Messieurs les participants, une fois de plus, toute la reconnaissance de notre institution pour le travail de grande qualité qui sera abattu.

Je vous remercie !!!